Le 10km - Règlement de course

Article I: Organisation

Le 10km est un base run organisé par l'organisation des jeux omnisports. L'organisation des jeux omnisports peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse <u>ines.melinand@edhec.com</u> ou par téléphone au 0622993734

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le 10km se tiendra le samedi 8 avril 2023 à l'Edhec Business School sur le parcours Edhec – Parc Barbieux.

Le retrait des dossards se fera à l'Edhec Business School à 9h. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au 10km n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

3-2 : Catégories d'âge

Le 10 km est accessible aux coureurs de la Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée [sur place ou à joindre au formulaire d'inscription].

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur notre page Facebook. Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1: Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 10 €.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3: Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un dispositif de secours afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

OJO à souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Verspieren pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre OJO en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société Course-Organisation assurera le chronométrage et de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers de l'épreuve recevront des médailles (or, argent et bronze).

Article 9: Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

RÈGLES GENERALES

L'organisation se réserve le droit **d'annuler** des épreuves ou des compétitions si elle juge qu'il y a trop peu de participants pour la rendre compétitive.

En cas d'un nombre supérieur d'inscriptions que de places par école, une **sélection** aura lieu dans chaque école. Cette sélection sera à la charge de l'école en question. L'organisation se réserve le droit de modifier les quotas d'inscrits par école dans le cas où certaines écoles ne rempliraient pas les leurs.

Les participants doivent se présenter à leur épreuve ou à proximité au moins **15 minutes avant le début de l'épreuve.** En cas de retard de plus de 15 minutes, le joueur est déclaré forfait.

Le **coaching** est autorisé et doit se faire par des membres de l'école en question.

L'organisation se réserve le droit d'annuler toute épreuve dans laquelle seraient représentées moins de 3 écoles.

Les Jeux Omnisports sont un évènement sportif où le **fair-play et le respect** doivent primer dans l'intérêt général du week-end. Les participants doivent en toutes circonstances respecter le travail des arbitres, de l'organisation. Le trophée du Fair-play viendra récompenser ce comportement.

Toute absence ou retard gênant le déroulement de la compétition pourra entrainer une disqualification des équipes ou joueurs concernés et entraînera des répercussions sur l'obtention du trophée du sport (à savoir le tableau des médailles), de l'ambiance, et du fairplay, ainsi que sur le nombre de places allouées à l'école pour l'année d'après.

10 KM

FORMAT DE L.ÉPREUVE

Le parcours de l'épreuve est tracé au sein du campus de L'EDHEC, il est commun au 10km et à la course en Joëlettes qui a lieu en parallèle. La course sera constituée de 6 tours pour le 10km et de 3 tours pour la course en Joëlettes. Deux départs seront donc donnés, le départ des Joëlettes précède celui du 10km. Les hommes et les femmes partiront en même temps.

INSCRIPTION

Le nombre de participants total est limité à 150, à raison de 75 par catégorie. Ce dernier chiffre est modulable selon les inscriptions. Les participants au 10km et à la course en Joëlettes sont autorisés à concourir dans les autres sports de la compétition. Cependant certains sportifs ne pourront pas participer aux 10 km et à la course en Joëlettes en raison de la superposition de ce dernier avec leur(s) match(s). Les sportifs concernés seront prévenus au cas par cas.

ÉCHAUFFEMENT

Les participants ont tous droit à 20 minutes d'échauffement avant leur course. Ce temps sera également l'occasion pour eux de découvrir et de reconnaitre le circuit.

DÉPART

Les participants recevront un dossard et des épingles à nourrice afin de l'accrocher sur l'avant de leur t-shirt. Les dossards seront différents selon les catégories (masculine ou féminine) et les courses (10km ou course en Joëlettes)

COURSE

Les participants doivent dans un souci de fair-play, respecter le tracé du parcours. Des commissaires de course seront placés tout au long du parcours pour faire respecter cette consigne et signaler toute tentative de triche. Un participant est disqualifié s'il s'aventure en dehors du tracé quelle qu'en soit la raison.



Les temps respectifs des 3 premiers coureurs par catégorie seront calculés à l'arrivée par les membres de l'organisation à l'aide de chronomètres pour constituer un podium. Les autres coureurs pourront. S'ils le souhaitent se chronométrer eux-mêmes. La course fera l'objet de deux classements, un mascuLin et un féminin.

LES MÉDAILLES

Le premier de chaque catégorie dans chaque course recevra la médaille d'or, le second la médaille d'argent. et le troisième la médaille de bronze.

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Tout coureur qui bousculera un autre athlète, lui coupera la route ou fera obstruction de telle manière qu'il gêne sa progression durant la course, sera passible d'une disqualification de cette épreuve. Il est tenu des participants de respecter l'environnement et de ne pas dégrader le circuit. Tout jet de déchet sur le parcours est formellement interdit.

